



## Diffamation dans un livre

Par **Caroline walker**, le **04/12/2017** à **16:02**

Mon ex mari vient de faire paraître un livre ou il raconte notre mariage nos enfants et mon départ avec pleins de péripéties qui ne sont pas là réalités il donne aussi mon nom de jeune fille as t il le droit ? Je n'étais pas au courant de ce livre.  
Je vous remercie de le renseigner.  
Cordialement

Par **tomrif**, le **04/12/2017** à **17:02**

bonjour,  
des faits faux ne sont pas forcément un abus de la liberté d'expression, voir <http://www.loi1881.fr/propos-mensonger-liberte-expression>

pour votre nom de jeune fille, vous pouvez considérer que c'est une atteinte à votre vie privée. mais attention, si le juge considère que cela vous cause un faible préjudice, cela peut vous coûter de l'argent au final d'aller en justice.